



origine  
PARTNERS

# Rapport Article 29 Loi Energie Climat

2023

La société de gestion Origine Partners a été créée le 8 septembre 2022, et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 avril 2023 sous le numéro GP-20230009.

Origine Partners souhaite accompagner les PME françaises, en B2B, et présentes dans tous types de secteurs, à devenir des ETI durables.

Origine Partners gère un premier véhicule d'investissement, le FPCI Origine PME I, classifié Article 8 au sens du Règlement SFDR 2019/2088 de l'Union Européenne.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019.

Informations requises dans le cadre du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier.

Ce rapport concerne l'exercice clos au 31 Décembre 2023 date à laquelle les encours sous gestion d'Origine Partners sont inférieurs à 500 millions d'euros.

# Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

---

## RESUME - STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur engagé et partenaire de long terme des entreprises, Origine Partners intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) sur l'ensemble du processus d'investissement: dans l'analyse et la sélection des cibles d'investissement et dans l'accompagnement des participations de notre portefeuille.

### 1 / PREINVESTISSEMENT

- Notre politique d'exclusion s'applique à l'ensemble des opportunités d'investissement et des entreprises en portefeuille.
- Nous réalisons une évaluation des risques de durabilité en amont de chaque investissement et partageons cette analyse en Comité d'investissement.
- Nous avons sélectionné des partenaires externes pour réaliser des Due Diligence ESG avant chaque investissement.
- Pour chaque opportunité d'investissement, nous identifions des indicateurs ESG pertinents qui seront confirmés *post-closing*.
- Nous formalisons des clauses ESG dans la lettre d'intention.
- Notre Directrice ESG rencontre systématiquement l'équipe de direction des opportunités d'investissement avant tout investissement.

### 2 / INVESTISSEMENT

- Nous faisons réaliser un Bilan carbone au sein de chaque participation permettant d'alimenter leur feuille de route Durabilité.
- Nous accompagnons l'équipe dirigeante dans la définition, le déploiement et l'évaluation de la feuille de route Durabilité.
- Nous validons avec l'équipe dirigeante de la participation les indicateurs ESG pertinents et les cibles (Objectifs Impact) à atteindre.
- Des objectifs ESG sont intégrés au *management package* du/de la dirigeant(e).
- Un Comité Stratégique annuel est dédié au sein de chaque participation à la revue de l'avancement de la feuille de route Durabilité.

### 3 / SORTIE

- Nous analysons l'ensemble des actions menées au titre de la feuille de route ESG et évaluons la trajectoire suivie par la participation et l'atteinte des Objectifs Impact.

# Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

---

## RESUME - STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Nous considérons que la prise en compte, de façon systématique et pragmatique, de ces enjeux dans le quotidien de notre métier d'investisseur contribue à pérenniser et valoriser les entreprises, dont le fonds géré par Origine Partners, est actionnaire.

Nous avons défini 3 axes prioritaires que nous entendons déployer au sein de nos participations, du fonds et de la société de gestion :



## Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

---

### CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Nous avons défini et formalisé notre Démarche d'Actionnaire Engagé. Elle est disponible publiquement sur notre site Internet.

Dans la documentation précontractuelle du fonds FPCI Origine PME I, nous informons également nos souscripteurs des principes ESG que la Société de Gestion applique à sa politique d'investissement et notamment des caractéristiques environnementales et sociales que le fonds, classé Article 8, promeut dans le cadre du Règlement Disclosure.

Origine Partners a communiqué son premier rapport de gestion aux souscripteurs le 30 mars 2024. Dans ce rapport, nous mentionnons les moyens financiers consacrés au déploiement de notre Démarche d'Actionnaire Engagé et nous présentons des éléments de la stratégie ESG de notre première participation.

Enfin, Origine Partners répond aux sollicitations directes de ses souscripteurs souhaitant collecter des indicateurs ESG tant sur la société de gestion que sur les participations, ou ayant des questions spécifiques ou générales sur les thèmes ESG.

## Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

---

### CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'équipe d'Origine Partners dispose de **ressources dédiées** pour déployer sa stratégie ESG :

- Une Directrice ESG, à temps complet, dont la mission est d'accompagner l'équipe de gestion dans la définition, la mise en œuvre, et l'animation de la stratégie ESG de la société de gestion. Elle apporte également un soutien à chaque société du portefeuille pour définir, mettre en œuvre et suivre une feuille de route ESG.
- Un Comité d'Investissement composé des associés fondateurs, directrice et directeur d'investissement, et de la directrice ESG, dont la mission est d'analyser l'adéquation des opportunités d'investissement avec sa stratégie d'investissement et d'actionnaire engagé.
- Le Comité Stratégique de la Société de Gestion donne son avis sur des sujets propres à la Société de Gestion, incluant les enjeux ESG.
- Le Comité Consultatif du fonds valide l'atteinte des Objectifs Impact.

Dans le cadre de ses opérations d'investissement, Origine Partners travaille avec différents partenaires afin de soutenir et approfondir sa stratégie ESG, notamment dans la réalisation systématique de due diligences ESG en amont de la décision d'investissement ou encore dans la recherche d'expertises particulières pour accompagner les participations (Bilan Carbone, Analyse de Cycle de Vie, etc.).

## Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

---

### ADHÉSION À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI

Origine Partners a signé deux chartes engageantes pour la société de gestion et ses participations : la Charte Parité et la Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest. Origine Partners entend porter ces sujets au sein de ses participations et de son équipe.

A ce titre, la société de gestion comptait 40% de femmes en 2023. Ce pourcentage est identique pour l'indicateur de femmes au sein du Comité d'investissement et au sein des équipes d'investissement.

Ainsi, Origine Partners atteint les objectifs fixés dans la Charte Parité (30% de femmes dans les comités d'investissement d'ici 2035 et 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030).

En 2024, Origine Partners s'est engagée

- A signer les Principes pour l'Investissement Responsable (une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, mise en place par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI) et par le Pacte Mondial des Nations Unies).
- A adhérer à l'Initiative Climat International (la première initiative internationale du secteur du capital investissement visant à mieux appréhender et lutter contre le changement climatique).
- A participer à la Convention des Entreprises pour le Climat sur le territoire du Bassin Lyonnais.

## Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

---

Sur l'exercice 2023, le seul véhicule d'investissement géré par Origine Partners, le FPCI Origine PME I, est classé Article 8 au sens du Règlement SFDR. Ce fonds représentait un encours de 74 125 k€.



# ACTIONNAIRE ENGAGÉ

WWW.ORIGINEPARTNERS.COM

27 RUE FERRANDIÈRE  
69002 LYON